Trente-quatrième Année. — N° 346 UN NUMÉRO 15 CENTIMES JEUDI 12 DÉCEMBRE 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 11 DÉCEMBRE 1889

LE MESSAGE DE M. HARRISON

Le Message du président des Etats-Unis contient une partie politique assez instructive, et une partie économique des plus enviables. Il constate d'abord que les questions internationales pendantes ont été réglées, « presque toutes, » durant l'année qui vient de s'écouler. Cette restriction vise l'affaire des pêcheries, qui soulève des conflits continuels avec le Canada, et que l'Angleterre avait essayé de régler au moyen du traité négocié par M. Chamberlain et repoussé par le Sénat de Washington.

L'attitude du cabinet de Saint-James dans ce différend est vraiment caractéristique. Les croiseurs des Etats-Unis font *une chasse impitoyable* aux pêcheurs canadiens, non seulement du côté de l'Atlantique, mais aussi sur les côtes du Pacifique, et la Grande-Bretagne laisse faire, la Grande-Bretagne engage ses sujets canadiens à patienter, elle qui a l'habitude de montrer les dents à la moindre offense faite à son pavillon, à la moindre atteinte portée à ses intérêts.

Le Foreign-Office sait qu'il n'y aurait rien à gagner et tout à perdre dans un conflit avec la grande République américaine; et puis, c'est assez son habitude de se montrer arrogant avec les faibles et respectueux envers les forts.

Les autres questions internationales ont reçu un règlement dont l'amour-propre des Etats-Unis a toute raison de se féliciter, notamment celle de Samoa, qui s'est terminée, dit le Message, par l'établissement d' « un ordre de choses légal basé sur le respect des droits et des intérêts des indigènes et des puissances contractantes. » Nous avons vu tout à l'heure que, dans l'affaire des pêcheries, l'Angleterre avait baissé pavillon devant les Etats-Unis; dans les incidents de Samoa, c'est l'Allemagne qui a mis les pouces.

La conférence à trois réunie à Berlin, a été un succès incontestable pour la diplomatie américaine. Aussi le président Harrison est-il en droit de parler de la politique extérieure de la République américaine avec un légitime orgueil.

Le Message fait certaines réserves touchant la reconnaissance des faits accomplis à Rio-de-Janeiro : il la subordonne à l'adhésion par la majorité de la population du Brésil aux nouveaux gouvernants.

Cette réserve est due peut-être à un sentiment de correction, mais peut-être aussi à d'autres considérations d'un caractère moins élevé.

Le cabinet de M. Harrison attend, pour régler son attitude, de connaître quelle sera celle du nouveau gouvernement brésilien à la conférence « panaméricaine » de Washington.

D'autre part, l'avènement de la République au Brésil doit causer aux Etats-Unis une satisfaction qui ne va pas sans mélange, car ils y pourraient rencontrer le principal obstacle à l'extension de leur hégémonie sur l'Amérique du Sud.

La situation économique vraiment merveilleuse de l'Union américaine est décrite par le Message avec une sobriété qui la rend encore plus saisissante.

L'Union est assiégée par de graves embarras, et elle ne sait comment y faire ce.

Mais ces embarras ne sont pas précisément ceux que l'on imagine.

Le ministre des finances ne sait que faire des excédents de recettes. Il pourrait diminuer les impôts, dira-t on. Mais les impôts n'existent presque pas aux Etats-Unis. Les recettes du Trésor sont constituées pour les quatre cinquièmes par les taxes qui frappent l'alcool et par les droits de douane.

Les Sociétés de tempérance s'opposent à la suppression de celui-là, et les protectionnistes à la diminution de ceux-ci.

Que faire? M. Harrison ne sait comment sortir d'embarras! Son ministre des finances est tout aussi perplexe. C'est, malheureusement, un genre de difficultés financières que nous ne connaissons pas de ce côté-ci de l'Atlantique ; celles qui nous assiègent sont d'un ordre beaucoup moins réjouissant.

L'INFLUENZA

Paris, 10 décembre. — La commission d'enquête, sur l'état sanitaire des employés des magasins du Louvre, a visité ce matin un grand nombre de malades.

Le rapport des médecins sera déposé demain ; en voici le résumé, tel que le donne la *Liberté* :

« Il n'y a au Louvre aucune épidémie. Il y a, comme partout en ce moment, un nombre important d'employés enrhumés ou grippés, la grippe ayant été amenée par les premiers froids.

» Ces indisposés en sont quittes pour trois ou quatre jours de repos et tout est dit. »

Au bureau central des postes et télégraphes, rue de Grenelle, le nombre des malades était, ce matin, de 80 pour 550 employés (hommes) et de 50 pour 450 employées (femmes).

Les malades sont pris d'une lassitude générale et des plaques rouges apparaissent sur leur figure, ils se plaignent de violentes douleurs de tête et éprouvent une fièvre intense.

Le médecin de l'administration n'a pu donner aucun *diagnostic précis* ; il ne peut dénommer autrement ces indispositions que « l'état fébrile ou grippe » ; dans tous les cas, elles sont d'un caractère très bénin.

Paris, 10 décembre. — L'épidémie qui se manifeste depuis quelques jours dans les *Magasins du Louvre* et au poste central des télégraphes fait à Paris, le sujet de toutes les conversations.

La rapidité avec laquelle la maladie se communique dans les centres, où elle a une fois pris naissance, cause une certaine appréhension, mitigée, il faut le dire, par le caractère, jusqu'ici bénin, de cette affection.

Il ne paraît plus douteux aujourd'hui qu'il s'agit bien de la *fièvre Dengue* ou *influenza* qui, partie des bords de la Néva, fait en ce moment son tour d'Europe, c'est une sorte de grippe qui se manifeste par des maux de tête, puis de reins.

Le malade éprouve ensuite des troubles intestinaux et l'évolution se termine par les poumons et la gorge.

Tels sont du moins les symptômes que nous avons pu constater chez la petite fille d'un de nos collaborateurs, car il faut se garder de croire que l'épidémie soit restreinte aux agglomérations dont on a parlé.

Dans un magasin de la rue Notre-Dame des Victoires et qui compte une vingtaine d'employés, neuf ont été atteints.

Enfin nous savons de bonne source que le personnel des halles centrales a, des premiers, payé son tribut à la contagion.

Heureusement, comme nous l'avons dit plus haut, ce fléau à l'eau de rose paraît dépourvu de gravité.

On ne signale, en effet, jusqu'à présent, aucun dénouement fatal.

Quoiqu'il en soit, le nombre des victimes qu'il atteint pourrait être de nature à jeter une certaine perturbation dans le monde des affaires et la désorganisation dans certains services publics.

Pas plus tard qu'hier soir, nous étions en train de téléphoner une courte dépêche au bureau central.

Tout à coup, l'employé récepteur nous interrompt :

Excusez-moi. Un malaise subit... la tête me tourne... je n'y vois plus.

Et, un instant après, un de ses collègues nous apprenait que le malheureux venait d'être atteint, en plein travail, par la maladie en cours.

Il importe donc que la commission d'hygiène prenne au plus tôt les mesures nécessaires pour couper court, s'il est possible, à cette *influenza* malencontreuse.

En attendant, le caractère parisien, qui ne perd jamais ses droits, prend la chose à la *blague* et, dans un café du boulevard, vous ne pouvez plus tousser ou éternuer sans qu'un plaisant s'écrie à côté de vous avec une gravité comique : « Encore un qui est *dengué* ! »

Par contre, dans les grandes maisons ou administrations, où l'extension de la maladie pourrait causer les plus graves préjudices, en entraînant, par exemple, la désertion en masse d'employés, on fait les plus grands efforts possibles pour éviter une panique, et des ordres sont donnés pour garder le secret le plus absolu sur l'état exact des choses.

Quant à l'origine du mal, on n'est pas encore fixé.

Peut-être faut-il l'attribuer à quelque importation de produits contaminés.

C'est ainsi, qu'il y a quelques temps, dans une grande maison de nouveautés, un arrivage de tapis de Perse détermina, nous dit-on, parmi le personnel, de nombreux cas de légères affections de la *peau*.

Le mal ne résistera pas à quelques mesures hygiéniques.

Espérons qu'il en sera de même aujourd'hui.

UN FAIT SCANDALEUX

Sous ce titre, M. Paul de Cassagnac publie l'article suivant dans l'*Autorité* :

« Un fait scandaleux nous est signalé, sur lequel nous voudrions être édifié par l'intéressé lui-même.

» Le fait est-il vrai? est-il faux ?

» Nous n'avons pas besoin de dire que, s'il est controuvé, nous serons heureux d'insérer le démenti que nous sollicitons avec instance.

» Voici ce dont il s'agit :

» Il s'agit d'une « BOURSE AVEC TROUSSEAU », accordée par l'Etat à un élève de l'Ecole polytechnique.

» Dans quelles conditions la loi permet-elle d'accorder « UNE BOURSE AVEC TROUSSEAU ? »

» La loi de 1850 porte, à l'article 3 et à l'article 11, ce qui suit :

« Article 3. — Des bourses ou des demi-bourses » seront accordées, dans les écoles polytechnique et » militaire et à l'école navale de Brest, à tous les » jeunes gens qui auront fait constater l'insuffisance » des ressources de leur famille pour leur entretien » dans les dites écoles.

« Article 11. — L'insuffisance de la fortune des parents et des jeunes gens sera, au moment de l'ins- » *cription de l'élève, constatée par une délibération* » motivée du conseil municipal, approuvée par le » préfet du département.

» Il n'y a pas d'erreur possible, pas d'ambiguïté permettant l'ombre même d'une discussion.

» *Il faut que le bénéficiaire de la bourse fasse constater « l'insuffisance des ressources de sa famille, par* » UNE DÉLIBÉRATION MOTIVÉE DU CONSEIL MUNICIPAL, » APPROUVÉE ELLE-MÊME, PAR LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT. »

Et en parlant ainsi, la loi ce nous semble, est l'interprète autorisée de la sagesse et de la raison.

» Elle se fait la protectrice du petit, de l'humble, du pauvre, dont les moyens ne permettent pas l'accès des écoles du gouvernement.

» Elle donne *démocratiquement* et équitablement une dot, sur l'argent des contribuables, au talent, au travail, au mérite pour lesquels la fortune fut ingrate.

» Et elle ouvre la carrière à tous ceux qui en sont dignes et qu'un sort cruel exclurait du concours.

» Cet argent-là des « Bourses avec trousseaux » est donc un argent sacré, l'argent des pauvres, aussi sacré dans le budget de l'Etat, que l'argent qui est dans le tronc des églises.

» Mettre la main dessus quand on n'en a pas besoin, quand on est riche, c'est dépouiller deux fois le pauvre, c'est commettre un acte injustifiable, que l'on appartienne à la vie privée ou à la vie publique.

» Mais celui qui appartient à la vie publique, celui qui se servirait de sa situation politique pour commettre une pareille indélicatesse, mériterait d'être mis au ban de l'opinion.

» Or, voici ce qui se passe :

» On pouvait lire, il y a quelques jours, dans le *Journal officiel de la République Français* (partie officielle), les lignes suivantes :

« ECOLE POLYTECHNIQUE

« Etat des élèves à qui des bourses, demi-bourses » et trousseaux ont été accordés, *après constatation de l'insuffisance de fortune des parents, » conformément à la loi du 5 Juin 1850.*

» BOURSE AVEC TROUSSEAU

« ... MARGAINE... »

« Quel était ce Margaine ?

» Nous avons été pendant dix ans le collègue d'un député qui avait servi dans la garde impériale et qui en était sorti, après la chute de l'Empire, républicain à tous crins.

» Ce Margaine n'était pas un nécessiteux.

» Son « INSUFFISANCE DE FORTUNE » eût été difficile à établir, car il fut questeur pendant dix ans à 18,000 francs par an, ce qui fait 180,000 francs, plus le logement, le linge, l'éclairage et le chauffage.

» Donc, l'élève Margaine gratifié d'une « BOURSE AVEC TROUSSEAU », ne pouvait, ne devait avoir que le nom de commun avec mon ancien collègue, mon ancien questeur, aujourd'hui SÉNATEUR et naguère encore membre de cette Haute-Cour de justice qui fut si sévère pour les virements financiers du ministre de la guerre Boulanger.

» Un cousin, un neveu tout au plus ?

Aussi sommes-nous stupéfait de voir un journal républicain, le *Journal de la Marne*, affirmer très catégoriquement qu'il est allé aux renseignements et que cet élève Margaine est le propre FILS du sénateur.

Le *Journal de la Marne* ajoute que « *malgré toutes les assurances qu'il a reçues, il n'y peut croire.* »

D'autant, ajoute-t-il, qu'en dehors de ce qu'il a touché comme député, comme questeur, et de ce qu'il touche comme sénateur, M. Margaine jouirait « *d'une fortune personnelle que tout le monde connait.* »

Dans le doute où il nous plaît de vouloir demeurer encore, jusqu'au démenti que nous espérons, et malgré l'absence de toute délibération du conseil municipal de Ste-Menehould, nous ne voulons pas nous prononcer.

Nous nous bornons à citer la conclusion du *Journal de la Marne* :

« QUE DIRONT NOS NÉGOCIANTS, NOS PETITS RENTIERS, » NOS OUVRIERS ?

» ILS DIRONT QUE LA RÉPUBLIQUE OPPORTUNISTE SE » F...ICHE D'EUX ET DE NOUS, ET ILS AURONT RAISON. »

» QUANT A NOUS, RÉPUBLICAINS LIBÉRAUX ET SINCÈRES, NOUS DIRONS QUE SES MAITRES ONT COMMIS UN » ACTE BLAMABLE ET SCANDALEUX, D'AUTANT PLUS BLAMABLE ET SCANDALEUX QU'ILS CACHENT, SOUS UN » MENSONGE LÉGAL, LA FAVEUR INOUIE DONT M. MARGAINE FILS A ÉTÉ L'OBJET. »

Que diront nos négociants, nos petits rentiers, nos ouvriers?

Parbleu ! Ils diront, si le fait n'est pas promptement et nettement désavoué, qu'il n'y a pas que les pieds de cochon que les opportunistes accommodent à la Sainte-Menehould ! » PAUL DE CASSAGNAC. »

LES RÉCÉPISSÉS DE CHEMINS DE FER

M. Rouvier, ministre des finances, a l'intention d'accepter un amendement de M. Labussière au projet de loi ayant pour objet d'abroger, à partir du 1er janvier prochain, l'article de la loi de finances qui établit les nouveaux droits de timbre des *récépissés* ou lettres de voiture délivrés par les Compagnies de chemins de fer pour les transports de la petite vitesse.

D'après l'amendement de M. Labuissière, les dispositions de cet article seraient appliquées pendant une période de six mois et ne seraient ainsi abrogées qu'à partir du 1er juillet 1890. Les Chambres mettraient ce délai à profit pour étudier les tarifs que le ministère se propose d'appliquer aux récépissés et pour établir une gradation conformément aux vœux exprimés par plusieurs chambres de commerce.

LA QUESTION DES TRAITÉS DE COMMERCE

Voici la fin de l'intéressant entretien que M. Louis Donzelle a eu avec un rédacteur de la *Ville de Paris*, à propos de la question des traités de commerce :

LA DÉPÊCHE DE ROME

« D. — Avez-vous lu la dépêche de Rome datée du 18 novembre, annonçant que M. de Bismarck et M. de Kalnoky se sont mis d'accord au sujet d'une alliance économique à laquelle l'Italie ferait aussi adhésion ?

» R. — Oui, mais cette dépêche n'est qu'un ballon d'essai destiné à appuyer en France la *propagande* faite en faveur des traités de commerce dont l'Allemagne redoute la dénonciation, ce qui prouve que notre intérêt nous commande de les dénoncer. Il n'y a pas à la prendre au sérieux.

» D. — La dépêche dit que cette triple alliance économique entrerait en vigueur dans le cas où la France de 1892 se refuserait à renouveler les traités de commerce. Ne craignez-vous pas que cette menace puisse être mise à exécution ?

» R — Non, cela n'est pas possible, et justement par la raison que fait valoir l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, le traité de Francfort étant perpétuel, nous devons à perpétuité à moins que... vous me comprenez ? — nous devons, dis-je à perpétuité à l'Allemagne, le traitement de la nation la plus favorisée ; mais elle nous le doit aussi. Nous aurons beau avoir dénoncé les traités de commerce conclus avec les autres nations ; celui de Francfort n'en restera pas moins en vigueur ; et s'il plait ensuite à l'Allemagne de signer un traité avec l'Italie et l'Autriche, ce traité profitera de plein droit à la France. L'article 11 du traité de Francfort, rend donc toute alliance économique dirigée contre la France absolument impossible, ce que regrette du reste la Gazette de l'Allemagne du Nord.

RÉSUMÉ DE CETTE THÉORIE

» D. — La question ne paraît pas avoir été examinée à ce point de vue, voulez-vous me permettre de résumer votre théorie :

» L'article 11 du traité de Francfort, tant critiqué par la presse, ne gênera plus, selon vous, la France, le jour où elle aura dénoncé les traités de commerce, tandis qu'il continuera à empêcher l'Allemagne de nous bloquer par un *Zollverein européen* dirigé contre nous.

» D'un autre côté, cette convention commerciale qui nous laisse toute notre liberté dans l'avenir, nous a dispensés en 1871, de signer avec l'Allemagne un traité de commerce qui n'eût pu être que désastreux pour nous, et qui eût été perpétuel comme l'article 11. Cet article est une arme à deux tranchants, dont l'un est dirigé contre la France et l'autre contre l'Allemagne. Ce dernier sera toujours menaçant pour nos voisins et l'autre commence à s'émousser ; en 1892, il ne servira à rien.

» R. — Vous m'avez parfaitement compris. Vous pouvez ajouter que M. de Bismarck, qui a oublié de réserver à l'Allemagne la faculté unilatérale de renoncer, quand elle voudrait, à l'échange du traitement de la nation la plus favorisée, — cette nation victorieuse était alors en situation de le faire, — doit se repentir amèrement de ne nous avoir pas imposé un traité de commerce et de s'être cependant lié pour l'avenir.

» C'est donc M. Pouyer-Quertier qui a eu le beau rôle ; ce n'est pas lui qui a donné dans le piège. Mais, pourquoi diable le négociateur normand se défend-il de ce qui sera bientôt un titre de gloire pour lui ? N'aurait-il pas saisi tout le parti que nous pouvons tirer de l'article 11 du traité de Francfort ? En ce cas, il n'a qu'à lire l'article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* pour savoir où le bât blesse M. de Bismarck.

» Le chancelier de fer qui a vu représenter à Paris en 1867, la *Belle Hélène*, joue, en ce moment, — dans le domaine économique, — le rôle de *papa Piter*. Il agite un tonnerre en zinc, lorsqu'il nous menace de former une triple alliance économique, car l'article 11 du traité de Francfort ne lui permet pas, il est donc pris dans son propre piège... Et si nous sommes malins, nous dénoncerons tous nos traités de commerce et nous profiterons des traités de commerce que l'Allemagne a faits ou qu'elle fera.

» Tel est l'intéressant entretien que nous avons eu avec M. Louis Donzel que nous regrettons de ne pas voir *siéger au Parlement*.

» Nous donnerons successivement l'opinion des hommes politiques intéressés à la question.

» MARCEL MAUDUIT. »

La validation de M. Joffrin
ET LA PRESSE

LES JOURNAUX DU SOIR

La *Liberté*. — Un individu notoirement inéligible, comme l'est quelqu'un qui a été privé de ses droits civils et politiques par un arrêt public, connu de tous, est-il capable de faire une déclaration pour poser sa candidature au mépris de la loi qui lui a enlevé le titre même de citoyen ? Et, s'il ne le peut pas, les suffrages illégaux qu'il obtient peuvent-ils être comptés dans les chiffres d'un scrutin ?

La majorité a établi une jurisprudence, plus ou moins contestable, en annulant les bulletins au nom de M. Boulanger et en constatant l'absolue déchéance de ce dernier.

On conviendra que cette double question, même sur le terrain strictement légal, est de celles qui se peuvent résoudre pour ou contre.

Quoi qu'il en soit, elle est tranchée. On nous épargne de nouvelles agitations. C'est le seul avantage que présente le vote de la Chambre et la seule moralité qu'il y ait à tirer de l'événement.

Le Temps. — La majorité ne pouvait que livrer bataille sur le terrain où on l'appelait ; on lui faisait entendre que valider M. Joffrin c'était se prononcer pour toutes les mesures de défense républicaine dont elle avait pris ou approuvé l'initiative pendant la dernière session, et qui se résument dans le scrutin d'arrondissement, la loi sur les candidatures multiples et la convocation de la Haute-Cour ; on la mettait en demeure de fournir à la réaction césarienne une revanche dont la perspective va se perdre aujourd'hui dans le pays des rêves.

Elle n'a pas voulu laisser passer cette occasion de prononcer au nom du pays, dont elle est la plus récente et la plus incontestable expression, la condamnation définitive de l'aventure boulangiste. C'est là le sens du vote qu'elle a émis à une majorité considérable, non seulement contre la proclamation de M. Boulanger, mais pour celle de M. Joffrin.

La *Gazette de France*. — L'année du Centenaire finit par les grandes démonstrations de l'imbécilité révolutionnaire.

L'*Univers*, — Si maintenant le suffrage universel s'efforce encore de savoir en quoi consiste sa souveraineté, c'est qu'il y a de la persévérance.

EUGÈNE TAVERNIER.

La *Croix*. — Après une séance de six heures, dans laquelle elle a entendu dix discours, la Chambre a, au mépris du suffrage universel dont elle est issue, au mépris de tous droits, de toute loi et de tout bon sens, proclamé député de Montmartre M. Joffrin. On se demande comment les boulangistes vont protester contre ce vote scandaleux.

La *Cocarde*, — Il y a quelque chose qui nous défend d'être patients et modérés, c'est le crime commis contre le suffrage universel !

Démocrates, nous ne pouvons pas pardonner cet attentat. Et le voudrions-nous, que nous n'en aurions pas le droit, car le suffrage universel c'est l'intangible. Toute atteinte qu'on lui porte diminue nos garanties de sécurité civile et de progrès social, et nous ramène en arrière.

Contre la Chambre, qui a accompli ce mauvais coup, tous les moyens sont donc bons, toutes les armes sont donc loyales.

Selon les circonstances, quand *les occasions* favorables se présenteront, il ne faudra hésiter à prendre aucune de ces armes.

On a consacré hier, contre le droit souverain du peuple, une légalité inique.

Pour briser cette légalité et restaurer le droit, il n'y aura pas de mauvais instrument.

Vive le suffrage universel, quand même!

G. TERRAIL-MERMEIX.

La *France*, — Ceux qui ont voté hier la validation de M. Joffrin ne sont que des hommes politiques, des politiciens professionnels, pas autre chose, et c'est peu de chose.

On dit couramment en Angleterre que le Parlement peut tout, excepté faire un homme d'une femme. Il paraît que la Chambre française est plus puissante car elle a pu, faire un député d'un blackboulé.

On verra plus tard ce que cet abus de pouvoir lui coûtera.

LOUIS LIÉVIN.

La Patrie. — Outre que Joffrin, député de Montmartre malgré Montmartre, nous paraît dépourvu de la plus élémentaire dignité, il y a dans cette usurpation dont la Chambre s'est rendue volontairement complice, une provocation évidente, un attentat de nature à nuire, tôt ou tard, aux gribouilles qui l'ont risqué.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du mardi 10 décembre 1889

Présidence de M. FLOQUET, président.

Demande d'interpellation

M. le Président. — M. Bourgeois (Jura) demande à interpeller le gouvernement sur la convention monétaire.

M. Spuller, ministre des affaires étrangères. — Le gouvernement n'a pas l'intention de dénoncer cette convention; la discussion sur cette question ne serait pas actuellement sans inconvénients. (Mouvements divers.)

La Chambre appréciera.

M. Bourgeois (Jura). — Je demande la fixation à demain de la discussion de mon interpellation. (Très bien ! sur divers bancs ; voix diverses : à un mois.)

M. Leydet. — Dans un mois, sera-t-il encore temps de prendre une décision utile ?

M. Rouvier, ministre des finances. — La convention peut être dénoncée à tout moment pour un an au plus tard ; les gouvernements signataires ne sont liés que pour un an.

Il y aurait des inconvénients à dénoncer la convention actuellement, mais on pourra examiner s'il y a lieu de la dénoncer avant la fin de 1890.

Le renvoi de l'interpellation à un mois est mis aux voix, et, à la majorité de 270 voix contre 193, est adopté.

La commission militaire

Sur la proposition de M. Mézières, la Chambre décide qu'une commission de 33 membres sera nommée jeudi pour examiner les projets de la loi militaire.

La Chambre adopte plusieurs projets de loi d'intérêt local, dont un relatif à l'octroi de Bapaume.

L'élection de Rochechouart

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de M. Leouzon-Leduc, dans l'arrondissement de Rochechouart (Haute-Vienne.)

Le bureau conclut à l'invalidation.

M. Leouzon-Leduc. — J'ai été élu avec 615 voix de majorité et les griefs produits contre mon élection sont insignifiants. (Oh! oh! à gauche.)

On a dit que j'avais employé des agents électoraux étrangers à la localité, que j'avais calomnié mon concurrent ; c'est une erreur.

Quant aux distributions gratuites de boissons, les protestataires ne prouvent aucun fait.

On me reproche encore la distribution d'une brochure : l'*Acquittement du général Boulanger*; ce n'est que la reproduction du numéro de la *Presse* qui a été distribué dans toute la France ; cette brochure, dans ma circonscription, a été distribuée, non à la dernière heure, mais dans la dernière semaine.

La vérité est que mon adversaire n'était pas populaire, parce qu'il avait souvent voté contre les intérêts de ses électeurs.

Hier, MM. Maujan et Reinach déclaraient qu'il ne fallait pas agiter le pays ; j'en dis autant : il ne faut pas satisfaire des rancunes personnelles.

Dans mon élection on ne peut relever ni pression, ni fraude, ni ingérence cléricale. Ce sont des vaincus qui cherchent leur revanche. (Très bien, sur les bancs boulangistes,)

M. le président, en prenant possession du fauteuil, a dit que dans la vérification des pouvoirs, la Chambre ne se préoccuperait pas des passions des partis, mais de la justice et de l'impartialité.

Ces paroles ont été applaudies par tous les membres de cette assemblée; la Chambre tiendra à honneur de s'en souvenir. (Applaudissements à droite et aux bancs boulangistes).

M. Mesureur, rapporteur. — En écoutant M.

BOURSE DE PARIS

du mercredi 11 décembre

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
88 125	3 0/0	87 30	.. ..	88 20
105 45	4 1/2 0/0 1883	105 80	.. ..	105 525
95 325	Italien 5 0/0	95 50	.. ..	94 475
17 825	Turc 4 0/0	17 85	.. ..	17 825
467 875	Egypte 6 0/0	468 125	.. ..	468 125
72 31/32	Extérieure 4 0/0	72 11/16	.. ./.	72 31/32
88 1/4	Hongrois 4 0/0	88 1/16	88 1/8	88 3/16
66 ./.	Portugais 3 0/0	66 1/4	66 1/16	66 1/4
97 3/8	Consolidés anglais	97 1/8	97 1/2	97 1/2
93 1/8	Russe 1880	93 1/8	93 1/16	93 1/16
93 1/16	Russe 1889	93 1/8	93 1/4	93 3/16
	Sociétés de crédit			
4150 .	Banque de France	4140 ..	.... ..	4100 ..
515 ..	Banque d'Escompte	517 50	.... ..	515 ..
798 75	Banque de Paris	796 25	.... ..	796 25
1340 ..	Crédit Foncier	1342 50	.... ..	1342 50
467 50	Crédit Mobilier	467 50	.... ..	467 50
688 75	Crédit Lyonnais	686 25	690 ..	690 ..
539 375	Banque Ottomane	535 625	...	535 625
	Chemins de fer			
1802 50	Nord	1805 ..	.... ..	1807 50
1350 ..	Paris-Lyon-Méditer	1355 ..	.... ..	1355 ..
.... ..	Orléans	.... ..	.... ..	.... ..
513 75	Autrichiens	515 ..	.... .	513 75
288 75	Lombards	288 75	.... ..	288 75
382 50	Nord Espagne	365 ..	373 75	367 50
312 50	Saragosse	... ..	.. ..	307 50
	Valeurs diverses			
1440 ..	Gaz Parisien	1435 ..	.... ..	1435 ..
36 50	Métaux	.. ..		36 25
71 25	Panama	68 75	66 25	68 75
2316 25	Suez	2320 ..	.... ..	2316 25
	Mines			
403 125	Rio-Tinto	405 ..	404 375	405 625
116 875	Tharsis	118 125	... ..	118 125
... .	de Beers	... ..	.... ..	... ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 11 décembre 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
87 10 ..	3 0/0	88 25 ..
92 11 ..	3 0/0 amortissable	92 45 ..
105 30 ..	4 1/2 0/0 1883	105 20 ..

BOURSE DE LILLE

du mercredi 11 décembre

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	...	107 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr	....	117 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr	....	513 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr	....	515 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	....	414 50
Lille 1887	....	392 ..
Armentières 1886	....	477 50
Armentières 1879	....	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	....	45 25
Tourcoing 1878	....	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr	....	108 50
Département du Nord	....	104 ..
Caisse de Lille (Verley Decroix et Cᵉ	..	570 ..
— act. nouv.	.. ..	1105 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cᵉ	...	500 .
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ, act. anc.	...	115
— — (act. n.), 250 fr. p.	...	297 50
Caisse Platel et Cᵉ	...	350 .
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	...	550 .
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	...	410 ..
Compt. comm. Devilder et Cᵉ, act. 1,000 fr.	...	1100 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	...	515 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	...	1975 .
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	...	435 .
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	...	210 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	...	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	...	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	...	150
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	...	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cᵉ	...	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	...	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	...	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	...	3280
Denain et Anzin	...	400 ..
Obligations Nord	...	400
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	...	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	...	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr.	...	500 .
Chemins de fer économiques du Nord	...	430 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
aniche (Nord) le 12e	.....	12570 ..
Anzin 100e de denier	4025	4020 ..
Blanzy (Saône-et-L), p. (30 000 act.)	....	1315 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	13450	13490 ..
Bully-Grenay le 6e	1760 1755	1760 ..
Carvin	....	1180 ..
Courrières	36000	36000 ..
Campagnac	....	450 ..
Crespin	....	240 ..
Douchy	....	3495 ..
Douaisienne (act libérée 500 fr.)	....	225 ..
Dourges	8850	8680 ..
Escarpelle (Nord)	3200	3220 ..
Epinac	....	200 ..
Ferfay (Société anonyme)	....	700 ..
Lens	....	24000 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	....	47 75
Liévin	....	8000 ..
Lys supérieure	....	.... ..
Meurchin	3800	3500 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	....	19100 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	....	100 ..
Sincey-le-Rouvray	....	5 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	....	30 ..
Vicoigne et Nœux	19050	18980 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'épidémie de l' « influenza »

Saint-Pétersbourg, 11 décembre. — Les médecins de Saint-Pétersbourg constatent que l'épidémie d'*influenza* commence à décroître ici sensiblement, mais que les maladies, même simplement accidentelles, contractées ensuite par des personnes ayant été contaminées, deviennent très dangereuses et même mortelles.

En province, l'épidémie continue à sévir, allant d'une contrée délivrée à une autre région voisine ; cependant une certaine amélioration se manifeste.

Une dépêche de Berlin signale une extension considérable de l'« influenza ». On sera probablement obligé de licencier les élèves de divers établissements.

Voici le remède à cette maladie, d'après le docteur Cyon, de Paris :

» On ignore encore la manière dont se transmet la maladie. Mais tout indique qu'elle se communique par les muqueuses des voies respiratoires. C'est *pourquoi, aussitôt que j'ai appris l'apparition de* l'épidémie à Saint-Pétersbourg, j'ai conseillé à plusieurs familles amis d'employer, comme préservatif, les aspirations par le nez et les gargarismes d'acide borique et de borax, dont le pouvoir désinfectant est très puissant. On aspire par le nez plusieurs fois par jour une solution tiède d'acide borique de quatre pour cent, jusqu'à ce qu'on sente dans le fond de la gorge le goût de la solution.

» Pour le gargarisme, il vaut mieux employer une solution saturée de borax. Ce dernier désinfectant est entièrement inoffensif, et on peut même en avaler une forte dose sans le moindre inconvénient.

» Toutes les personnes qui, à St Pétersbourg se sont servies de ces aspirations et de ces gargarismes s'en sont très bien trouvées et ont échappé à la contagion. Je ne pense pas que ce soit l'effet d'un simple hasard.

» L'emploi de ces moyens est d'autant plus à recommander qu'ils sont en même temps d'une très grande utilité contre la maladie même, une fois qu'on en est atteint.

» On n'a qu'à ajouter à ces gargarismes l'emploi de fortes doses de quinine ou d'antipyrine.

» On affirme que la maladie s'est quelquefois terminée par la mort,

» C'est qu'alors la maladie se complique de fluxion de poitrine ou autre affection ; mais, je le répète, chez des personnes saines, la maladie ne présente aucun danger. »

Berlin, 11 décembre. — L'*influenza* sévit à Dantzig; elle a éclaté à l'arsenal de Spandau. La majorité des ouvriers du laboratoire pyrotechnique ont été atteints.

Le Comité républicain national

La *Presse* publie l'entrefilet suivant :

« Le Comité républicain national, sur la proposition de M. Alfred Naquet, a récemment adopté un règlement nouveau.

» Ce règlement s'imposait à cause du nombre considérable des nouveaux adhérents et des changements successifs qui s'étaient produits dans la vice-présidence pendant le séjour du vice-président actuel à Bruxelles et à Londres.

» Aux termes de ce règlement, le Comité aura désormais, en dehors de son président permanent, l'exilé de Jersey, un vice-président, deux secrétaires et un trésorier.

» Mais contrairement à la présidence, qui est perpétuelle, la vice-présidence, les fonctions de secrétaire et celles du trésorier seront désormais temporaires. Le bureau se renouvellera tous les mois.

» Les deux secrétaires et le trésorier pourront être réélus ; le vice-président sortant ne sera rééligible qu'après une période de six mois.

» Ce nouveau règlement entrera en vigueur le premier janvier prochain. »

Une enquête

Paris, 11 décembre. — Le ministre de la guerre a prescrit au général Berge, gouverneur de Lyon, de faire procéder à une enquête très sévère sur des irrégularités qui se seraient produites dans l'alimentation des réservistes affectés aux régiments de la 6e division de cavalerie. Des imputations graves, engageant de lourdes responsabilités, se sont produites.

Un toast de l'empereur Guillaume

Francfort, 11 décembre. — Au dîner de gala qui vient d'avoir lieu, Guillaume II a exprimé sa vive gratitude pour l'accueil qui lui était fait non-seulement comme au souverain ceint de la couronne impériale, mais comme au petit-fils de Guillaume Ier et au fils de Frédéric.

Ces témoignages d'attachement, il aura à les mériter par l'œuvre de toute une longue vie. « Tous mes efforts, tout mon labeur, a dit l'empereur, seront dirigés vers ce but : faire que ma patrie soit grande, puissante et respectée.

C'est animé de cette résolution que je suis monté sur le trône; c'est dans cette pensée que je vis. Je me suis rendu compte aujourd'hui des fruits qui ont mûri pendant les années durant lesquelles mes devanciers ont réussi à maintenir la paix. Dieu m'accordera aussi que mes efforts, dirigés vers le même objet, soient couronnés du même succès.

Le fusil allemand de petit calibre

Berlin, 11 décembre. — La librairie Helwing ayant annoncé la publication prochaine d'une brochure intitulée : *Le nouveau fusil, modèle 88*, qui devait donner une description du nouveau fusil à petit calibre récemment adopté par l'infanterie allemande, le ministre de la guerre vient de prohiber la publication de cet ouvrage.

Le général Boulanger surveillé

Brest, 11 décembre. — Les mesures de surveillance excessivement rigoureuses prises en vue d'un débarquement éventuel du général Boulanger, continuent toujours. Non seulement, les gendarmes des brigades côtières sont employés à cette surveillance, mais encore on leur a adjoint des gendarmes de renfort, qui sont logés chez les habitants, à Saint-Paul-de-Léon.

Les gendarmes ont visité un petit bâteau de l'Etat, qui venait de rentrer dans ce port, pour y chercher le général. Naturellement il ne s'y trouvait pas.

Dom Pedro à Cannes
Une dépêche de l'ex-empereur

Cannes, 11 décembre. — Le comte de Caserta, neveu de dom Pedro, habitant Cannes, a reçu une dépêche de son oncle lui annonçant son arrivée à Cannes pour le 20 courant.

Dom Pedro sera accompagné du vicomte de Nioac et de M. Motta-Maïa.

Il sera logé chez Mme la marquise de La Tour-Maubourg.

L'Italie à Massaouah

Londres, 11 décembre. — Une dépêche privée reçue de Rome annonce que le gouvernement va envoyer un nouveau corps expéditionnaire de 8 à 10,000 hommes à Massaouah. M. Crispi, malgré l'opinion contraire de ses collègues, a décidé l'occupation d'un des plateaux les plus fortifiés de l'Abyssinie, situé à vingt-cinq milles de Sahati. Il a, paraît-il, des projets de colonisation italienne dans ces territoires abyssiniens, d'où les soldats italiens ne s'en iront — s'ils s'en vont jamais — que lorsque la colonie sera fermement installée.

On ne rencontrera, dit cette dépêche, que fort peu de résistance de la part des indigènes, et, en tout cas, M. Crispi est décidé, en dépit de l'opposition du ministre des finances, à tenter l'aventure. *Cette nouvelle est considérée à Londres* comme tellement certaine que des journalistes anglais se préparent à partir immédiatement pour Massaouah. L'évènement était d'ailleurs prévu depuis quelques jours, et ne cause que peu de surprise dans le monde gouvernemental.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

11 décembre.

ROUBAIX-TOURCOING. — Non seulement *la baisse semble enrayée aujourd'hui, mais* quelques mois progressent assez sensiblement. Les transactions sont très importantes.

On a enregistré 455,000 kil. dont voici détail :

Caisse de Liquidation de Roubaix-Tourcoing, Contrat n° 1 : sur décembre 10.000 k. à 6,35, sur janvier 5.000 à 6,22 1/2, 20.000 à 6,25, 10.000 à 6,27 1/2, 15.000 à 6,30, sur février 10.000 à 6,15, 10.000 5,17 1/2, 20.000 à 6,20, 5.000 à 6,22 1/2.

Surs mars 35,000 kil. à 6,05, 15,000 à 6,07 1/2, 15,000 à 6,10 ; sur avril 20,000 kil. à 6 fr., 15,000 à 6,02 1/2 ; 10,000 à 6,05, 5,000 à 6,07 1/2, 15,000 à 6,10.

Sur mai 15,000 kil à 6 fr., 30.000 à 6.02 1/2, 25,000 à 6,05 ; sur juin 15,000 kil. à 6.02 1/2; 5,000 à 6,05 ; sur août 5,000 kil. à 5.97 1/2, 5,000 à 6,02 1/2.

Sur septembre 10,000 kil. à 5.95, 10,000 à 5.97 1/2, 20,000 à 6,00, 15,000 à 6,02 1/2; sur octobre 5,000 kil. à 5,95, 5,000 à 6,00, 25,000 à 6,02 1/2; ensemble 425,000 kil.

Contrat n° 2 : sur décembre, 5,000 kil. à 6 f. 10.

Caisse de Liquidation de Tourcoing : contrat n° 1 : sur février, 10,000 à 6,15, 5,000 à 6,17 1/2; sur avril, 10,000 à 6,02 1/2; ensemble 25,000 kilos.

Tendance du marché soutenue.

ANVERS. — Les cours se relèvent aujourd'hui de 2 centimes 1/2 à 5 centimes et à la côte actuelle la tendance du marché est soutenue.

On a traité : en peignés allemands : 10,000 kil. sur décembre, 25,000 sur janvier, 5.000 sur février, 15,000 sur mars.

75,000 sur avril, 30,000 sur mai, 25,000 sur juin, 15,000 sur juillet, 20,000 sur août, 40,000 sur septembre ; ensemble 260,000 kil.

LE HAVRE. — Le marché est à peine soutenu. Les cours n'ont pas changé. On a traité 180 balles.

VENTES PUBLIQUES DE LAINES
de Roubaix-Tourcoing

Tourcoing, 11 décembre.

Cette seconde journée présente encore une bonne animation.

L'intérêt du catalogue du jour se porte principalement sur les déchets dont on trouve un bon choix.

Voici les prix pour les principales qualités de déchets de la marque bien connue T. F. de Tourcoing : Corrons de filature.

N° 1, 5.30 ; n° 2, 5.20 ; n° 3, 3.15, France 2.55 à 3,65; chaine simple 4.15 à 4.55; chaines couleurs 3.25 ; tisserands n° 1, 4,55 ; tisserands France 2.80 à 3.30 ; couleurs 3.20.